

COMPARAISON DES BUDGETS EUROPÉENS DE DÉFENSE

Étude réalisée par



AVERTISSEMENT

Les textes publiés dans les présents Cahiers n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Ils n'engagent ni le CHEAr ni la DGA ni le ministère de la Défense. Les idées ou opinions émises ne peuvent être considérées comme l'expression d'une position officielle.

Tous droits réservés. La diffusion et la reproduction de tout ou partie des "Cahiers du CHEAr" sont soumises à l'autorisation, préalable écrite, du directeur du CHEAr.

I - Synthèse

La réduction des budgets européens de recherche et de technologie de Défense, avérée depuis plusieurs années, oblige les pays concernés à une plus grande coopération ce qui nécessite au préalable une meilleure connaissance réciproque, d'une part des axes de recherches et des compétences des uns et des autres, d'autre part de l'organisation du système de recherche et de la fonction R&T de chaque pays.

Ainsi, l'objet de cette étude est de comparer les budgets de recherche de Défense de tous les pays de la Lol, l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Suède ainsi que les Pays-Bas, à partir d'une évaluation des financements publics directs alloués, résultant des budgets inscrits dans les lois de finance.

Les éléments pris en compte pour la comparaison sont, pour chaque pays :

- l'organisation générale et les particularités de la R&D, et de la R&T (Recherche et technologie ou recherche et développement jusqu'à la phase de démonstration technologique),
- les procédures aboutissant aux besoins de recherches et de leur programmation,
- les sources de financement de la R&T.

Les principes de comparaison des budgets de recherche sont ceux suggérés par le *Manuel de Frascati*, préconisé par l'OCDE pour un traitement en différé.

L'exercice est difficile, les systèmes de recherche et les modes de financement étant différents d'un pays à l'autre. La comparaison des R&D dans leur ensemble a servi de base de réflexion pour établir une méthode adaptée à un traitement en direct du domaine, restreint aux financements publics de la R&T.

L'organisation des recherches dépend des ambitions affichées, qui peuvent être classées selon trois degrés :

- une ambition réduite, correspondant à de la recherche de base, sans chercher à innover,
- une ambition plus marquée, correspondant à de la recherche appliquée,
- une ambition de "créateur de technologie" : les recherches soutiennent directement les développements innovants en cours ou à venir.

Face à une pénurie de crédits de R&T de Défense, les pays hésitent entre deux attitudes : limiter les ambitions à la recherche appliquée (niveau 2) sur un maximum de domaines, ou sélectionner quelques domaines pour les mener au stade des développements technologiques (niveau 3). Ces mouvements ne sont pas en phase, ce qui nuit à la coopération.

Les activités de R&T entreprises s'ordonnent d'un côté à partir des fonctions de défense à prévoir et de l'autre côté à partir des potentialités techniques qu'il faut développer.

Les pays de la Lol ont accepté une taxonomie commune comprenant 11 techniques générales et 12 domaines d'application. Ces taxonomies utilisent trois approches distinctes : les techniques de base, les types de matériels et les missions militaires. Chaque pays privilégie une ou deux approches en donnant à chacune un poids différent selon l'ambition affichée ou sous l'influence de son organisation. Actuellement, il paraît illusoire d'imposer une taxonomie commune s'il n'existe pas une forte organisation commune, l'approche la plus raisonnable consistant vraisemblablement à commencer par les missions militaires.

Trois niveaux de responsabilités dans la R&T de défense sont définis :

- politique, planification et régulation de la R&T,
- opérations de gestion scientifique, technique et administrative de la R&T (opérateur étatique),
- exécution de la recherche.

et pour les quatre pays, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et la Suède, les acteurs intervenant à chaque niveau.

C'est en se situant aussi près que possible du niveau 3 (exécution) qu'on peut le mieux évaluer les dépenses de R&T. Ses exécutants ont alors été classés selon qu'ils disposent ou non de moyens gratuits qui participent à la R&T. Les informations comptables ont été recueillies, affinées et corrigées (ex : TVA). Des informations concernant les niveaux 2 et 1 ont aussi parfois dû être intégrées.

II Résultats

Pour les trois pays qui n'ont pas dans leur budget une ligne claire concernant les crédits de paiement de R&T de Défense, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas, les résultats sont donnés sous la forme d'un tableau dans lequel apparaissent, pour chaque pays, les montants totaux en 2003 et leur répartition selon trois rubriques :

- le coût de fonctionnement des établissements et centres gérés par le ministère de la Défense,
- la ponction sur le budget de développement,
- la ponction sur les budgets civils.

Pour les pays les plus concernés dans le financement de la R&T, la France, l'Allemagne, le Royaume Uni et la Suède, les montants engagés sont donnés pour les années 2000, 2001, 2002 et 2003 mais leur ventilation varie d'un pays à l'autre.

Cette étude sur les financements publics de la R&T de Défense s'est révélée un bon moyen pour comprendre la position des partenaires et pour déceler les raisons profondes des réorganisations dans un secteur toujours en mouvement.